



**GOVERNEMENT**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

# Projet annuel de performances

Annexe au projet de loi de finances pour 2025

**PROGRAMME 776**

Recherche appliquée et innovation en agriculture



PROGRAMME 776  
**Recherche appliquée et innovation en  
agriculture**

---

MINISTRE CONCERNÉE : ANNIE GENEVARD, MINISTRE DE L'AGRICULTURE, DE LA SOUVERAINETÉ  
ALIMENTAIRE ET DE LA FORÊT

## Présentation stratégique du projet annuel de performances

### Benoît BONAIMÉ

*Directeur général de l'enseignement et de la recherche*

Responsable du programme n° 776 : Recherche appliquée et innovation en agriculture

Mettre en œuvre à grande échelle la transition des systèmes agricoles, des filières et des territoires nécessite de pouvoir s'appuyer sur des connaissances et des innovations éprouvées et adaptées aux différents contextes locaux et à leurs évolutions. Leur conception, leur mise à disposition puis leur adoption par les agriculteurs impliquent de mobiliser de manière coordonnée les acteurs de la recherche, de l'enseignement et du développement agricole, en cohérence avec les orientations définies dans le Programme national de développement agricole et rural (PNDAR). Dans un objectif de renforcement de la souveraineté du secteur agricole, il s'agit en effet d'accompagner la création de valeur au plan environnemental et socioéconomique, tout en permettant une meilleure résilience de l'agriculture. Les actions soutenues dans ce cadre visent à accélérer la transition agroécologique des exploitations agricoles vers des systèmes sobres en intrants et résilients, et à favoriser le bouclage des cycles de matière organique. Elles doivent également prendre en compte les transformations sociales qu'entraînent l'évolution des profils des candidats à l'installation et le départ à la retraite prochain de nombreux exploitants, la diversification des acteurs du développement, l'émergence d'acteurs issus de la société civile et la montée en puissance des technologies numériques. Le programme vise enfin à prendre en compte les attentes sociétales vis-à-vis de l'agriculture sans oublier l'attente des consommateurs sur la qualité des produits, la continuité des approvisionnements, l'origine des produits, à des prix compétitifs et rémunérateurs pour les agriculteurs.

C'est à ces objectifs que répond le programme 776 « Recherche appliquée et innovation en agriculture », piloté par la direction générale de l'enseignement et de la recherche (DGER) du ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté Alimentaire. Il vise à orienter l'action des acteurs de la recherche appliquée vers ces objectifs tout en renforçant le partenariat entre organismes de recherche, d'enseignement et de développement pour produire et diffuser plus rapidement des connaissances et outils actionnables par les agriculteurs en autonomie ou avec l'appui de leurs conseillers.

Le nouveau PNDAR s'appuie sur le financement d'actions structurantes sur la période 2022-2027 qui permettront d'accompagner durablement l'émergence, la diffusion et l'adoption des innovations. C'est l'objet du soutien apporté par le programme 776 « Recherche appliquée et innovation en agriculture » aux programmes pluriannuels des instituts techniques agricoles (ITA). Ces structures reçoivent une qualification du ministère chargé de l'agriculture pour leur capacité à mobiliser des compétences au service des différentes filières et développer des activités de recherche appliquée permettant d'améliorer la compétitivité des exploitations agricoles dans une perspective de transition agroécologique. Les qualifications des ITA, valables cinq ans, ont été révisées fin 2022, à l'issue d'un processus d'instruction associant le conseil d'orientation scientifique et technique de la tête du réseau des instituts, l'Association de coordination technique agricole (ACTA). Il en résulte que 19 instituts ont ainsi été qualifiés pour la période 2023-2027, dont 17 renouvellements et deux nouvelles qualifications. Dans les années à venir, les ITA connaîtront de nombreux départs à la retraite d'ingénieurs qui nécessiteront de porter une attention particulière à la pérennité des compétences au sein de leur réseau, dans une approche collective. Les programmes pluriannuels des ITA sont développés en mode projet et soumis à l'approbation préalable du ministère chargé de l'agriculture. Ce dernier s'assure de l'adéquation de ces programmes aux objectifs du PNDAR, de leur cohérence avec le contrat d'objectifs de l'ACTA, de la pertinence des impacts visés, et en réalise un suivi annuel. En outre les porteurs de programme réaliseront en 2025, un bilan à mi-parcours de la mise en œuvre de ces programmes pluriannuels, qui permettra si besoin d'ajuster les actions menées.

Le financement apporté par le programme 776 permet un effet de levier pour obtenir des financements européens : un point d'attention particulier est ainsi porté à l'ancrage de l'action des ITA dans un cadre européen. Les ITA sont fortement incités à développer leur participation au programme cadre « Horizon Europe », en particulier dans le cadre du Partenariat européen pour l'innovation en agriculture (PEI Agri). De

la même manière, les ITA sont également incités à s'inscrire dans les dynamiques de projet suscitées par le plan d'investissement « France 2030 », qui vise à investir massivement dans les technologies innovantes et à soutenir la transition écologique, et dont certains dispositifs ciblent le développement d'innovations par la recherche appliquée et l'expérimentation.

Par ailleurs, il est nécessaire d'assurer une émulation et une mobilisation de l'ensemble des acteurs du continuum entre recherche, enseignement et développement pour élargir le spectre des innovations, favoriser les collaborations entre ces organismes et les acteurs économiques et ainsi accélérer l'adoption de ces nouvelles connaissances sur le terrain. C'est l'objet des trois appels à projets lancés dans le cadre du programme 776 pour l'obtention de financements pluriannuels depuis 2022. Ces appels à projets sont en nombre limité, avec des modalités administratives et financières communes, afin d'assurer leur lisibilité vis-à-vis des acteurs du développement agricole et rural et d'en diminuer les coûts de gestion. Les projets déposés doivent répondre obligatoirement aux enjeux prioritaires définis dans le PNDAR et en premier lieu à une échelle nationale. L'évaluation des projets est réalisée par des jurys scientifiques et techniques spécifiques et la désignation finale des lauréats par le ministère chargé de l'agriculture sur la base de cette évaluation.

Pour le(s) thème(s) du PNDAR dans lesquels ils s'inscrivent, les projets auront pour finalités respectives :

- De produire de nouvelles connaissances, techniques, outils ou méthodes finalisés et adaptés aux différents contextes agricoles et territoriaux ;
- De co-concevoir des innovations techniques, organisationnelles, économiques ou sociales dans les filières et les territoires, avec un partenariat multi-acteurs impliquant obligatoirement les acteurs économiques et les agriculteurs dans le processus d'innovation ;
- De déployer et favoriser l'appropriation et la démultiplication de solutions sur le terrain par des méthodes renouvelées d'accompagnement des agriculteurs, notamment par l'identification des leviers et conditions permettant d'intensifier et de massifier l'adoption des innovations.

Les programmes annuels et les appels à projets sont complétés par le dispositif de projets commissionnés qui a pour objectif de répondre de manière réactive à des besoins émergents prioritaires ciblés. Ce dispositif sera plus spécifiquement mobilisé pour soutenir et accompagner les dynamiques multi-acteurs autour des priorités d'actions identifiées dans le Pacte d'orientation pour le renouvellement des générations en agriculture. Les besoins en R&D vont croissant compte-tenu des défis de plus en plus prégnants et urgents auxquels la profession agricole est confrontée : changement climatique, reconception des systèmes agronomiques, souveraineté alimentaire du pays, autonomie énergétique, santé animale et végétale, réduction de l'usage des produits phytosanitaires, bien-être animal, qualité des sols, etc. D'autre part, le besoin de réactivité de la R&D pour apporter des solutions transposables sur le terrain s'accroît également. Ces défis appellent à une mobilisation collective et renforcée des acteurs de la R&D, autour de projets ambitieux inter-réseaux et/ou inter-filières, structurants et à fort impact, ce qu'encourage ce dispositif des projets commissionnés. Ces projets commissionnés seront désormais sélectionnés via un appel à manifestations d'intérêt (AMI), l'AMI « Transitions et Souveraineté » lancé par le ministère au mois de mai 2024.

Des actions transversales à l'ensemble de la mission « Développement agricole et rural » sont ainsi mises en place progressivement dans le cadre du programme 776 « Recherche appliquée et innovation en agriculture », de manière à assurer une animation des neuf thèmes et enjeux prioritaires du PNDAR, une capitalisation des connaissances produites, leur consolidation pour une mise en œuvre concrète sur le terrain et enfin pour renforcer l'évaluation des résultats des programmes et des projets. Les thèmes de l'adaptation au changement climatique et de l'autonomie protéique et azotée sont les premiers à bénéficier de ces animations, qui seront progressivement étendues aux autres thèmes.

---

## RÉCAPITULATION DES OBJECTIFS ET DES INDICATEURS DE PERFORMANCE

---

**OBJECTIF 1 : Renforcer le continuum entre recherche et innovation agricole pour accélérer l'émergence et l'appropriation d'innovations répondant aux enjeux d'une quadruple performance sociale, économique, sanitaire et environnementale**

INDICATEUR 1.1 : Capacité des instituts techniques agricoles à développer des partenariats multi-acteurs au niveau européen

INDICATEUR 1.2 : Capacité des ITA à diffuser leurs résultats auprès de différents publics (professionnel, grand public, français et international) via les médias traditionnels et numériques

INDICATEUR 1.3 : Audience des actions de diffusion et formation organisées par le réseau des instituts techniques agricoles

## Objectifs et indicateurs de performance

### OBJECTIF

**1 – Renforcer le continuum entre recherche et innovation agricole pour accélérer l'émergence et l'appropriation d'innovations répondant aux enjeux d'une quadruple performance sociale, économique, sanitaire et environnementale**

Le programme 776 « Recherche appliquée et innovation en agriculture » soutient la mise en œuvre d'actions de recherche appliquée, d'études et d'expérimentations (principalement par les instituts techniques) et de projets d'innovation. Il favorise le développement de partenariats et de synergies entre les instituts techniques agricoles, les chambres d'agriculture, les organismes de développement agricole et rural, la recherche publique, les établissements d'enseignement supérieur et technique agricole, les instituts techniques agro-industriels et les professionnels, pour une diffusion rapide et large des résultats obtenus.

Dès l'année 2021, l'accent a été mis sur le renforcement du continuum entre recherche et innovation agricole, pour accélérer l'émergence et l'appropriation d'innovations répondant aux enjeux d'une quadruple performance sociale, économique, sanitaire et environnementale, avec trois indicateurs :

- Capacité des instituts techniques agricoles à développer des partenariats multi-acteurs au niveau européen ;
- Capacité des instituts techniques agricoles à diffuser leurs résultats auprès de différents publics (professionnel, grand public, français et international) via les médias traditionnels et numériques ;
- Audience du réseau des instituts techniques agricoles auprès des conseillers agricoles, agriculteurs et techniciens.

Cette orientation a été confirmée dans le cadre des orientations PNDAR 2022-2027.

### INDICATEUR

**1.1 – Capacité des instituts techniques agricoles à développer des partenariats multi-acteurs au niveau européen**

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2022	2023	2024 (Cible PAP 2024)	2025 (Cible)	2026 (Cible)	2027 (Cible)
Taux de succès du réseau ACTA-ITA dans le cadre du Programme cadre recherche & développement au niveau de l'Union européenne	%	34	48	34	35	36	36
Subvention prévisionnelle UE attribuée à des membres du réseau ACTA-ITA dans le cadre de ces projets.	M€	5,86	4,8	4	4	4,5	4,5

#### Précisions méthodologiques

Les données relatives aux deux sous-indicateurs sont fournies par la tête de réseau des instituts techniques agricoles (ACTA).

Le taux de succès du réseau ACTA-ITA rapporte le nombre annuel de projets lauréats dans le cadre des appels à projets relevant des clusters dont l'ACTA et/ou les ITA sont partenaires au nombre de projets déposés.

La subvention prévisionnelle indique la valeur absolue de la somme des subventions prévisionnelles attribuées.

## JUSTIFICATION DES CIBLES

L'indicateur reflète la capacité des instituts techniques agricoles à se mobiliser pour obtenir des financements du programme cadre « Horizon Europe », et ainsi à inscrire leurs travaux dans une dynamique européenne. Il est particulièrement important que les acteurs de la recherche appliquée et du développement agricole s'inscrivent dans des dynamiques européennes, de manière à construire des collaborations avec leurs homologues des autres États membres, à partager des approches et des connaissances et à inscrire leur action dans le cadre des stratégies européennes de transformation des systèmes agricoles et alimentaires.

L'objectif de 30 % de succès (fixé en 2022) a été atteint et dépassé pour l'année 2023. Néanmoins l'objectif de croissance progressive des sous-indicateurs reste stable pour 2025, 2026, 2027 par rapport aux cibles fixées en 2023 étant donné que ces sous-indicateurs sont déjà assez ambitieux au regard de la moyenne des taux de succès des organismes de R&I français dans le cadre du programme Horizon Europe, mais aussi parce que le taux de succès de 48 % obtenu en 2023 exprime une surperformance du réseau des ITA qu'il sera difficile de répéter. Le réseau ACTA-ITA a stabilisé ses capacités d'appui et de coordination pour le montage de projets, avec un objectif de maintien de ses performances moyennes, tout en essayant d'augmenter le volume de subventions mobilisé. Compte tenu du caractère hautement compétitif des appels à projets européens, des fluctuations pluriannuelles sont possibles.

## INDICATEUR

### 1.2 – Capacité des ITA à diffuser leurs résultats auprès de différents publics (professionnel, grand public, français et international) via les médias traditionnels et numériques

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2022	2023	2024 (Cible PAP 2024)	2025 (Cible)	2026 (Cible)	2027 (Cible)
Nombre total d'articles publiés par le réseau des ITA et l'ACTA	Nb	8 380	7 166	9 000	9 200	9 300	9 400

#### Précisions méthodologiques

Les données sont compilées et fournies par la tête de réseau des instituts techniques agricoles (ACTA)

L'indicateur somme le nombre d'articles publiés chaque année dans la presse nationale, dans des revues à comité de lecture, sur les sites web des ITA, le nombre de publications et posters dans les actes de colloques et le nombre de livres et brochures publiés.

La méthode de calcul de cet indicateur a été revue avec la nouvelle programmation 2022-2027 : un important travail d'harmonisation a été conduit entre les instituts techniques pour redéfinir les indicateurs et affiner leur définition. Les indicateurs relatifs à la presse papier et numérique ont été modifiés pour ne mesurer que les articles suffisamment détaillés pour permettre une réelle diffusion des résultats et références acquises dans le réseau.

## JUSTIFICATION DES CIBLES

Cet indicateur reflète la capacité du réseau ACTA-ITA à diffuser largement les résultats obtenus via les médias traditionnels et numériques. Un travail d'harmonisation du mode de calcul de l'indicateur a été mené en 2022, première année de mise en œuvre du PNDAR 2022-2027, et a permis d'établir la valeur « zéro » de référence. Le transfert et la valorisation étant des objectifs majeurs du PNDAR 2022-2027, les objectifs en termes de diffusion des résultats et références produits sont à la hausse jusqu'en 2027. Toutefois, on observe une baisse importante des médias traditionnels (abandon progressif de la presse papier et des livres et brochures) qui n'est pas compensée par la production via les médias numériques sous la forme d'articles même si elle constitue une part grandissante de la diffusion. Cependant, certaines productions, en particulier les articles des réseaux sociaux, ne sont pas prises en compte dans cet indicateur. Aussi la prévision de progression est revue à la baisse pour tenir compte de cette évolution.

## INDICATEUR

### 1.3 – Audience des actions de diffusion et formation organisées par le réseau des instituts techniques agricoles

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2022	2023	2024 (Cible PAP 2024)	2025 (Cible)	2026 (Cible)	2027 (Cible)
Nombre de participants à des journées techniques ou formations organisées par l'ACTA ou les ITA	Nb	75 000	109 600	80 000	105 000	85 000	110 000
Nombre de visites sur les sites internet animés par l'ACTA ou les ITA	Nb	5 000 000	5 915 000	5 500 000	6 000 000	6 300 000	6 615 000

#### Précisions méthodologiques

Les données sont compilées et fournies par la tête de réseau des instituts techniques agricoles (ACTA).

Le sous-indicateur 1 correspond à la somme du nombre annuel de participants à des journées techniques, colloques et visites d'essai ou formations organisés par les ITA. Certaines manifestations importantes se tiennent tous les deux ans, ce qui implique un plus grand nombre de participants ces années-là et entraîne des variations interannuelles pour l'indicateur.

Le sous-indicateur 2 correspond au nombre annuel de sessions sur les sites internet et sur les webinaires et chaînes vidéos. Son mode de calcul a été revu pour être plus précis et coïncider avec les outils de mesure utilisés, du type Google Analytics ou autre. En ne mesurant plus que les sessions enregistrées, il élimine les connexions réalisées par des robots et qui n'aboutissent pas.

#### JUSTIFICATION DES CIBLES

Ces indicateurs reflètent la capacité du réseau ACTA-ITA à communiquer directement sur les résultats obtenus auprès des conseillers agricoles, des techniciens et agriculteurs pour rendre concrètes les innovations financées avec l'appui du programme 776.

En cohérence avec les objectifs du PNDAR 2022-2027, une progression régulière est attendue. L'indicateur relatif aux journées techniques et formations organisées en direction des acteurs du conseil et des agriculteurs est revenu aux valeurs d'avant la crise sanitaire. Des temps forts de manifestations professionnelles proposées par le réseau, soutiendront cette progression. Certaines manifestations étant bisannuelles, une variation inter-annuelle de l'indicateur est attendue : les cibles 2024 et 2026 peuvent être comparées au résultat 2022 et les cibles 2023 et 2025 au résultat 2021.

Les outils de mesure de la fréquentation des sites internet ont été adaptés en 2022 pour se mettre en conformité avec la réglementation européenne (RGPD), ce qui a entraîné une baisse du nombre de visiteurs « tracés » et une difficulté dans la continuité des mesures du fait de changement d'outils de mesure pour plusieurs instituts. Néanmoins une progression de la fréquentation est attendue sur les années suivantes, 2022 constituant la valeur de référence.



## Présentation des crédits, des taxes affectées et des dépenses fiscales

### PRÉSENTATION DES CRÉDITS PAR ACTION ET TITRE POUR 2024 ET 2025

#### AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Action / Sous-action	LFI 2024 PLF 2025	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total	FdC et AdP attendus
01 – Recherche appliquée et innovation		0 0	77 570 000 77 570 000	77 570 000 77 570 000	0 0
02 – Fonction support		500 000 500 000	0 0	500 000 500 000	0 0
<b>Totaux</b>		<b>500 000 500 000</b>	<b>77 570 000 77 570 000</b>	<b>78 070 000 78 070 000</b>	<b>0 0</b>

#### CRÉDITS DE PAIEMENTS

Action / Sous-action	LFI 2024 PLF 2025	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total	FdC et AdP attendus
01 – Recherche appliquée et innovation		0 0	77 570 000 77 570 000	77 570 000 77 570 000	0 0
02 – Fonction support		500 000 500 000	0 0	500 000 500 000	0 0
<b>Totaux</b>		<b>500 000 500 000</b>	<b>77 570 000 77 570 000</b>	<b>78 070 000 78 070 000</b>	<b>0 0</b>

## PRÉSENTATION DES CRÉDITS PAR TITRE POUR 2024, 2025, 2026 ET 2027

Titre	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Ouvertures	FdC et AdP attendus	Ouvertures	FdC et AdP attendus
LFI 2024 PLF 2025 Prévision indicative 2026 Prévision indicative 2027				
3 - Dépenses de fonctionnement	500 000 500 000 500 000 500 000		500 000 500 000 500 000 500 000	
6 - Dépenses d'intervention	77 570 000 77 570 000 77 570 000 77 570 000		77 570 000 77 570 000 77 570 000 77 570 000	
<b>Totaux</b>	<b>78 070 000</b> <b>78 070 000</b> <b>78 070 000</b> <b>78 070 000</b>		<b>78 070 000</b> <b>78 070 000</b> <b>78 070 000</b> <b>78 070 000</b>	

## PRÉSENTATION DES CRÉDITS PAR TITRE ET CATÉGORIE POUR 2024 ET 2025

Titre / Catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Ouvertures	FdC et AdP attendus	Ouvertures	FdC et AdP attendus
LFI 2024 PLF 2025				
3 – Dépenses de fonctionnement	500 000 500 000		500 000 500 000	
31 – Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	500 000 500 000		500 000 500 000	
6 – Dépenses d'intervention	77 570 000 77 570 000		77 570 000 77 570 000	
64 – Transferts aux autres collectivités	77 570 000 77 570 000		77 570 000 77 570 000	
<b>Totaux</b>	<b>78 070 000</b> <b>78 070 000</b>		<b>78 070 000</b> <b>78 070 000</b>	

## Justification au premier euro

### *Éléments transversaux au programme*

#### ÉLÉMENTS DE SYNTHÈSE DU PROGRAMME

Action / Sous-action	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2 Dépenses de personnel	Autres titres	Total	Titre 2 Dépenses de personnel	Autres titres	Total
01 – Recherche appliquée et innovation	0	77 570 000	77 570 000	0	77 570 000	77 570 000
02 – Fonction support	0	500 000	500 000	0	500 000	500 000
<b>Total</b>	<b>0</b>	<b>78 070 000</b>	<b>78 070 000</b>	<b>0</b>	<b>78 070 000</b>	<b>78 070 000</b>

## Dépenses pluriannuelles

### ÉCHÉANCIER DES CRÉDITS DE PAIEMENT (HORS TITRE 2)

#### ESTIMATION DES RESTES À PAYER AU 31/12/2024

Engagements sur années antérieures non couverts par des paiements au 31/12/2023 (RAP 2023)	Engagements sur années antérieures non couverts par des paiements au 31/12/2023 y.c. travaux de fin de gestion postérieurs au RAP 2023	AE (LFI + LFR + Décret d'avance + Décret d'annulation) 2024 + Reports 2023 vers 2024 + Prévision de FdC et AdP	CP (LFI + LFR + Décret d'avance + Décret d'annulation) 2024 + Reports 2023 vers 2024 + Prévision de FdC et AdP	Évaluation des engagements non couverts par des paiements au 31/12/2024
56 253 500	0	98 426 702	157 085 489	65 360 603

#### ÉCHÉANCIER DES CP À OUVRIR

AE	CP 2025	CP 2026	CP 2027	CP au-delà de 2027
Évaluation des engagements non couverts par des paiements au 31/12/2024	CP demandés sur AE antérieures à 2025 CP PLF CP FdC et AdP	Estimation des CP 2026 sur AE antérieures à 2025	Estimation des CP 2027 sur AE antérieures à 2025	Estimation des CP au-delà de 2027 sur AE antérieures à 2025
65 360 603	14 824 822 0	5 420 596	6 382 918	38 732 267
AE nouvelles pour 2025 AE PLF AE FdC et AdP	CP demandés sur AE nouvelles en 2025 CP PLF CP FdC et AdP	Estimation des CP 2026 sur AE nouvelles en 2025	Estimation des CP 2027 sur AE nouvelles en 2025	Estimation des CP au-delà de 2027 sur AE nouvelles en 2025
78 070 000 0	63 245 178 0	9 801 625	0	5 023 197
<b>Totaux</b>	<b>78 070 000</b>	<b>15 222 221</b>	<b>6 382 918</b>	<b>43 755 464</b>

#### CLÉS D'OUVERTURE DES CRÉDITS DE PAIEMENT SUR AE 2025

CP 2025 demandés sur AE nouvelles en 2025 / AE 2025	CP 2026 sur AE nouvelles en 2025 / AE 2025	CP 2027 sur AE nouvelles en 2025 / AE 2025	CP au-delà de 2027 sur AE nouvelles en 2025 / AE 2025
81,01 %	12,55 %	0,00 %	6,43 %

## Justification par action

### **ACTION (99,4 %)**

#### 01 - Recherche appliquée et innovation

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	FdC et Adp attendus (AE)	FdC et Adp attendus (CP)
<b>Hors titre 2</b>	<b>77 570 000</b>	<b>77 570 000</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Dépenses d'intervention	77 570 000	77 570 000	0	0
Transferts aux autres collectivités	77 570 000	77 570 000	0	0
<b>Total</b>	<b>77 570 000</b>	<b>77 570 000</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

#### **Programmes pluriannuels de développement agricole et rural**

Les programmes pluriannuels de développement agricole et rural sont mis en œuvre sur une base annuelle par les instituts techniques agricoles qualifiés et l'association de coordination technique agricole (ACTA), en application des articles D. 823-1 à 3 du Code rural et de la pêche maritime. La dernière procédure de qualification s'est déroulée en 2017 et la liste des instituts techniques agricoles qualifiés pour la période 2018-2022 a été publiée par arrêté le 8 février 2018.

Les programmes pluriannuels permettent de soutenir sur le moyen terme des actions structurantes de recherche appliquée s'inscrivant dans les neuf thèmes et enjeux prioritaires du PNDAR développés dans la circulaire CAB/C2021-561 et résumés ci-dessous :

- Nouvelles chaînes de valeur, diversification, circuits courts et valorisation des modes de production agroécologiques (dont Agriculture biologique (AB) et haute valeur environnementale (HVE)) ;
- Renouvellement des générations et qualité de vie au travail ;
- Réduction des émissions de gaz à effet de serre et stockage de carbone ;
- Développement des protéines végétales et de l'autonomie azotée ;
- Valorisation, préservation et adaptation de l'agrobiodiversité ;
- Adaptation des systèmes agricoles aux aléas du changement climatique ;
- Renforcement de la gestion intégrée de la santé animale et végétale ;
- Amélioration du bien-être animal ;
- De manière transversale, mobilisation du levier du numérique.

Le soutien financier apporté par le programme 776 porte sur les actions relevant des items suivants :

- Intégration et diffusion de connaissances ;
- Animation de réseaux, montage de projets (notamment ANR et Horizon Europe), veille scientifique et technique ;
- Appui à l'émergence de collectifs d'agriculteurs et d'acteurs du monde rural, soutien à la construction de projets innovants ;
- Accompagnement des processus d'innovation et des transitions agroécologiques et numériques dans la durée ;
- Transfert et appui à la massification des innovations et des nouvelles pratiques pour un impact dans les performances économiques et environnementales des systèmes agricoles ;
- Organisation, collecte et gestion de données, résultats, publications, etc. en vue de leur réutilisation ;
- Dispositifs structurants d'expérimentation et observation ;
- Mobilisation d'expertise dans la normalisation et l'appui aux politiques publiques.

#### **Appels à projets**

La note d'orientation PNDAR 2022-2027 prévoit la mise en place de trois appels à projets nationaux compétitifs visant à encourager les dynamiques partenariales et la sélection des projets sur des questions ciblées incluses dans les thématiques du PNDAR.

Les trois appels à projets se distinguent par les résultats et livrables attendus dans le cadre des projets :

- Appel à projets « Connaissances » : production de connaissances opérationnelles, d'outils et/ou de méthodes, en vue de leur application dans les systèmes agricoles. Les solutions expérimentées et produites par ces projets doivent répondre à des verrous d'ordre scientifique et technique identifiés parmi les thématiques prioritaires du PNDAR et qui questionnent les capacités des filières à y répondre. Elles devront être finalisées, c'est-à-dire qu'elles s'appuieront sur les connaissances acquises par la recherche fondamentale et devront être transférables et diffusables aux utilisateurs finaux. Ces projets intégreront dans leurs actions la faisabilité du transfert et de l'opérationnalité de la solution en conditions réelles, en particulier par une démonstration/expérimentation en environnement représentatif de l'application visée. Ces projets pourront utilement s'intéresser à l'application au secteur agricole de solutions voire de concepts validés dans d'autres secteurs d'activité.
- Appel à projets « Accompagnements » : mise en place d'actions pour diffuser des connaissances et/ou des outils déjà éprouvés, y compris les innovations repérées sur le terrain, et démultiplier leur adoption par les agriculteurs. Il s'intéresse aux méthodes pertinentes de conseil, d'accompagnement et de transfert, à la répétition de démonstrations et d'expérimentation dans l'environnement réel agricole, aux méthodes d'animation et d'échanges de pratiques, pour une appropriation massive par les agriculteurs. La capitalisation des références et expériences en vue de leur réutilisation dans un contexte donné, l'analyse des freins et leviers de l'adoption de la connaissance au sein d'un système d'acteurs cibles et la mise en place de formation et accompagnement ciblés sont attendus dans ces projets.
- Appel à projets « Co-Innovations » : production d'innovations, dans les champs technique, organisationnel, économique et/ou social et diffusion simultanée rapide dans le temps du projet. Ces projets se caractérisent par des allers-retours entre environnement réel et simulé, pour une prise en compte en amont des réalités du terrain et des acteurs économiques, dans la démonstration technologique et une interrogation par la recherche de son déploiement en cours de projet. Cet appel à projets vise ainsi à stimuler la co-construction de l'innovation entre les différents niveaux d'acteurs : organismes de recherche, instituts techniques, organismes de conseil, de développement et de formation, collectifs d'agriculteurs et opérateurs économiques du secteur, etc. L'implication des utilisateurs finaux dans le processus d'innovation est attendue. Il stimulera ainsi les démarches de co-évaluation *in itinere* de la solution innovante par les partenaires, par exemple, par le test du prototype d'innovation par les utilisateurs finaux en conditions réelles.

Les dossiers sont évalués par un jury spécifique à chaque appel à projets, qui évalue la qualité scientifique et technique des projets. La sélection des projets est réalisée par le ministère chargé de l'agriculture, sur la base des avis des jurys.

Chaque projet est suivi par un comité de pilotage et peut faire l'objet d'un rapport à mi-parcours et d'un rapport final, systématiquement analysés avant versement du solde.

### **Projets commissionnés**

Les projets commissionnés ont pour objectif de répondre de manière réactive à des besoins émergents prioritaires ciblés, sur des thématiques à enjeux forts, comme par exemple l'adaptation au changement climatique des exploitations.

En accord avec les mesures du Pacte d'orientation pour le renouvellement des générations en agriculture destinées à accélérer l'élaboration de solutions innovantes, l'appel à manifestation d'intérêt (AMI) « Transitions et Souveraineté » a été ouvert en mai 2024. Dans un souci de simplification, cet AMI vise à encourager l'émergence de solutions collectives innovantes accompagnant la transition des systèmes agricoles. Il s'inscrit dans les orientations du Programme National de Développement Agricole et Rural

(PNDAR) 2022-2027 ainsi que dans les objectifs de la planification écologique. Son but est de contribuer à la souveraineté alimentaire, aux transitions agroécologique et climatique, et à la résilience aux aléas économiques, climatiques et sanitaires.

Les futurs projets commissionnés seront sélectionnés via cet AMI.

## **ACTION (0,6 %)**

### 02 – Fonction support

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	FdC et Adp attendus (AE)	FdC et Adp attendus (CP)
<b>Hors titre 2</b>	<b>500 000</b>	<b>500 000</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Dépenses de fonctionnement	500 000	500 000	0	0
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	500 000	500 000	0	0
<b>Total</b>	<b>500 000</b>	<b>500 000</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

Les crédits de l'action 2 du programme 776 permettent de couvrir notamment :

- les frais de logistique inhérents à la gestion et à la mise en œuvre des programmes (organisation de réunions techniques, logiciels, frais de déplacements d'experts, frais de fonctionnement de la structure gestionnaire, organisation de séminaires techniques) ;
- les frais engagés pour les travaux de contrôle de l'utilisation des crédits publics et d'évaluation des programmes réalisés par le Conseil général de l'alimentation, de l'agriculture et des espaces ruraux (CGAAER) ou par des cabinets d'expertise privés. A ce titre, le programme 776 assure la prise en charge de l'ensemble de ces contrôles et évaluations, y compris ceux afférents au programme 775, dans un souci de cohérence d'ensemble du CASDAR ;
- les frais de développement et de maintenance du logiciel de gestion (DARWIN) des programmes pluriannuels de développement agricole et rural des organismes (chambres régionales d'agriculture et Chambres d'agriculture France, instituts techniques, organismes nationaux à vocation agricole et rurale (ONVAR)), logiciel commun aux deux programmes dont l'évolution est nécessaire.

Le maintien des crédits de la fonction support à 500 000 € en AE = CP permettra de couvrir des besoins en développements informatiques.

## Récapitulation des crédits et emplois alloués aux opérateurs de l'État

### RÉCAPITULATION DES CRÉDITS ALLOUÉS PAR LE PROGRAMME AUX OPÉRATEURS

Opérateur financé (Programme chef de file) Nature de la dépense	LFI 2024		PLF 2025	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
<b>FranceAgriMer (P149)</b>	<b>18 400 000</b>	<b>15 640 000</b>	<b>22 981 876</b>	<b>18 214 595</b>
Transferts	18 400 000	15 640 000	22 981 876	18 214 595
<b>Associations de coordination technique agricole et des industries agroalimentaires (P142)</b>	<b>5 347 498</b>	<b>5 347 498</b>	<b>5 218 461</b>	<b>5 218 461</b>
Transferts	5 347 498	5 347 498	5 218 461	5 218 461
<b>Total</b>	<b>23 747 498</b>	<b>20 987 498</b>	<b>28 200 337</b>	<b>23 433 056</b>
Total des transferts	23 747 498	20 987 498	28 200 337	23 433 056

L'Association de coordination technique agricole (ACTA) est bénéficiaire de crédits (5 218 461 € en AE et en CP) du CASDAR dans le cadre :

- de son programme pluriannuel de recherche et de développement agricole et rural répondant aux objectifs et thématiques prioritaires du PNDAR 2022-2027 ;
- de deux programmes pluriannuels inter-instituts dont l'ACTA est chef de file ;
- d'actions transversales portant sur la mise en œuvre des chantiers nationaux et d'animation du PNDAR.

Depuis 2022, FranceAgriMer, au titre du PNDAR 2022-2027, est chargé de la mise en œuvre des trois nouveaux

appels à projets « Connaissance », « Co-innovation » et « Démultiplication » :

- produire de nouvelles connaissances, techniques, outils ou méthodes finalisés et adaptés aux différents contextes agricoles et territoriaux ;
- co-concevoir des innovations techniques, organisationnelles, économiques ou sociales dans les filières et les territoires, avec un partenariat multi-acteurs impliquant obligatoirement les acteurs économiques et les agriculteurs dans le processus d'innovation ;
- déployer, favoriser l'appropriation et la démultiplication de solutions sur le terrain par des méthodes renouvelées d'accompagnement des agriculteurs, notamment par l'identification des leviers et conditions permettant d'intensifier et de massifier l'adoption des innovations.

FranceAgriMer peut, enfin, être en charge de la mise en œuvre d'appels à projets spécifiques dans le cadre de plans ou de projets commissionnés.

### CONSOLIDATION DES EMPLOIS DES OPÉRATEURS DONT LE PROGRAMME EST CHEF DE FILE



**SCHÉMA D'EMPLOIS ET PLAFOND DES AUTORISATIONS D'EMPLOIS DES OPÉRATEURS DE L'ÉTAT**

	ETPT
Emplois sous plafond 2024	
Extension en année pleine du schéma d'emplois de la LFI 2024	
Impact du schéma d'emplois 2025	
Solde des transferts T2/T3	
Solde des transferts internes	
Solde des mesures de périmètre	
Corrections techniques	
Abattements techniques	
<b>Emplois sous plafond PLF 2025</b>	
<b>Rappel du schéma d'emplois 2025 en ETP</b>	